

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 5 septembre 2023 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.
Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Yves Winter.
Est également présente madame Nadine Lavallée, directrice générale.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire, constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Nadine Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Modification de l'ordre du jour

Résolution 2023-09-186

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 :

- 7.2 – Approbation des plans et documents pour infrastructures urbaines phase 2 – Le Ramezay

1.3 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-09-187

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point suivant :

- 5.5 – Droit de passage pour la saison de Quad 2023-2024

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Modification de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Nomination au Comité de la Politique de la Famille - CPF
- 3.4 Journée internationale des personnes âgées - Proclamation
- 3.5 Offre de services professionnels – Services juridiques
- 3.6 Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)
- 3.7 Offre de services professionnels – Services juridiques

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Achat radio mobile numérique
- 4.2 Entériner la démission d'un pompier
- 4.3 Formation en gestion d'intervention - Officiers

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Rechargement des rues Saules et Tilleuls et de la route Martel
- 5.2 Offre de services Un à Un architectes - Entrepôt à sel
- 5.3 Offre de services ingénieurs Larocque-Cournoyer - Entrepôt à sel
- 5.4 Entériner l'offre de services Laboratoires de la Montérégie inc. – Entrepôt à sel
- 5.5 Droit de passage pour la saison Quad 2023-2024

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Achat d'une sonde pour le puits numéro 1
- 6.2 La semaine québécoise de réduction des déchets 2023 - Proclamation

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Premier projet de règlement numéro 361-23 abrogeant le Règlement 358-23 concernant les demandes de démolition sur le territoire de la municipalité de Saint-Liboire - Avis de motion
- 7.2 Approbation des plans pour infrastructures urbaines Phase 2 – Le Ramezay

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Entériner demande de paiement pour frais de la Salle Multifonctionnelle

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023

Résolution 2023-09-188

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement numéro 205-06.*

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2023-09-189

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois d'août 2023 totalisant la somme de 468 949,67 \$, en plus des salaires versés au montant de 58 702,66 \$ et d'en ratifier le paiement.

ADMINISTRATION

R	ADMQ - Zone Montérégie	Colloque 14 septembre	250,00 \$
D	Agiska Coopérative	Plâtre pour plafond HDV	46,84 \$
I	Bell Mobilité	Frais de cellulaire admin. Août	48,25 \$
D	Brodeur Mélanie	Frais de dép. CCR 11 juillet 2023	40,00 \$
R	Buropro Citation	Frais de copie HDV	86,61 \$
R	Cain Lamarre	Hon. Professionnel dossiers généraux	1 909,86 \$
R		Hon. Professionnel dossiers généraux	2 185,11 \$
I	Desjardins Sécurité Financière	RRS - juillet 2023	5 198,73 \$
I	Financière Manuvie	Assurances collectives Sept. 2023	5 196,30 \$
D	Fourniture de Bureau Denis	Papeterie HDV	197,46 \$
I	Global Payments	Frais terminal - Juillet 2023	36,55 \$
I	Hydro Québec	151 rue Gabriel	1 732,93 \$
D	Leblanc Annick	Café HDV	34,99 \$
D	Libertevision	Réparation écran (facture du mois d'avril jamais reçue)	198,91 \$
R	MDEG	Entretien ménager	2 858,75 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - Juillet 2023	13 347,91 \$
I	MRC des Maskoutains	Mise à jour du rôle #49	2 988,24 \$
R	NSL One Informatique	Microsoft Office 365	4 848,96 \$
D	Party Tente	Location tables et chaises SLEF	4 442,63 \$
D	Produits Sanitaires Lépine	Essuie-tout	220,69 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - Aout 2023 (taux régulier)	469,66 \$
I		DAS - Aout 2023 (taux réduit)	4 190,90 \$
D	Sercost	Accroches portes	208,10 \$

I	Sogetel	Frais téléphone et internet	874,73 \$
D	Sotack	Air climatisé bouchée déborde dans plafond HDV	740,01 \$
D	Ville de Saint-Hyacinthe	Cour rég. 1 avril au 30 juin	1 615,91 \$
I	Visa	Fonds d'information sur le territoire - mutations	65,00 \$
D		Société Canadienne des postes - timbres	317,33 \$
D		Vistaprint - cartes d'affaires	81,64 \$
D	Winter Yves	Condiments pour épiluchettes des aînés	120,26 \$

BIBLIOTHÈQUE

D	Girouard Julie	Remboursement achat livres et abonnement revue	245,42 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	34,49 \$

LOISIRS

R	Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement juillet paiement	11 782,00 \$
R	Loisirs St-Liboire	Hon. Prof. Architecte salle Multifonctionnelle	6 000,00 \$
R	Loisirs St-Liboire	Plan d'ingénierie salle multifonctionnelle	5 000,00 \$

SERVICE INCENDIE

D	Batteries Experts	Port USB pour cell dans PC	42,38 \$
R	Bougie Martin	Achat deux ventilateurs caserne	137,95 \$
D	Camions Beaudoin Inc.	Lumière avant 626	22,39 \$
D	Cauca	Serv. Mob. 01-07 au 30-09	476,00 \$
D	Côté Serge	Remb. Chariot de transport pour cylindre	287,43 \$
D	Demers Jean-François	Achat hydratant pour mettre dans l'eau	55,17 \$
D		2 vestes et caisses d'eau	170,28 \$
D	Donais et Fils	Panneau amovible pour chariot	19,42 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	265,95 \$
D	Laganière Mini-Moteur	Carburant petite machinerie	316,12 \$
D	Marché Sylvain Martel	Caisses d'eau	34,93 \$
D	Municipalité Ste-Hélène	Entraide incendie Farinart	1 197,90 \$
I	Pétroles Irving	Carburant	68,41 \$
D	Porte Maskoutaine	Réparation porte garage	379,42 \$
I	Sogetel	Frais téléphone et internet	96,51 \$
I	Thibault et Associés	Essais annuels des camions	1 485,48 \$

URBANISME

D	Benoit Sébastien	Frais de déplacement CCU 6 juillet 2023	40,00 \$
---	------------------	---	----------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

R	Acam Transport	Transport d'eau pour chantier Deslauriers Morin	1 658,75 \$
I	Bell Mobilité	Frais de cellulaire voirie juillet	213,70 \$
D	Bisson Service	Réparation pompe puit #4	2 831,58 \$
D	Cèdrierie St-Edmond	38 cèdres 6 pieds pour rue St-Patrice	1 310,72 \$
D	Chemtrade Chemicals Canada	Sulfate Ferrique - eaux usées	5 673,50 \$
R	Contrôle PM	Entretien aqueduc	368,63 \$
D		Remp. Switch réseau puit #2	443,89 \$
D	Dion Gérard et fils	Branchement pour poste Morin - Projet Deslauriers Morin	17 910,92 \$
R	Englobe	Hon. Professionnel - Deslauriers Morin	16 914,84 \$
I	Eurofins Environex	Analyse eau potable (juillet)	880,14 \$
I		Analyse eaux usées (juillet)	494,97 \$
R	Excavation McBM	Projet Deslauriers Morin	252 398,47 \$
D	Groupe ADE	Réparation fuite aqueduc Isse Bagot et drainage ponceau	6 843,05 \$
R	Groupe Synergis	Suivi pompage puit Lapalme	7 229,75 \$
I	Hydro-Québec	Parc des bénévoles	68,54 \$
I		48 rue parent, 44 rue Morin, 58 des Saules, près du 110 des Érables	169,04 \$
I		Éclairage public	446,21 \$
I		105 Lacroix, 110 Tsse Bagot	3 783,46 \$

R	Hygiène Plus	Location de toilette parc des bénévoles et pétanque	540,38 \$
D	Laferté	Paillis pour parc des bénévoles	427,47 \$
R	Laforest Nova Aqua	Recherche en eau puit Lapalme	23 826,55 \$
D	Marché Sylvain Martel	Eau et tide pods	22,51 \$
D	Mégaburo	Appel de service pour imprimante	82,13 \$
R	MRC des Maskoutains	Hon. Prof. Ingénieur pour 9e rang et ponceau St-Patrice	672,75 \$
R	Paysagement Benoit & Frères	Ent. Gazon 4e versement	2 069,55 \$
I	Péto Canada (Suncor)	Carburant - voirie	345,04 \$
D	Pièces d'autos Acton	Aérosol et nettoyant	74,20 \$
D	Porte Maskoutaine	Réparation porte garage	298,94 \$
I	Regie Interm.d' Acton et Maskoutains	Ordures et redevances - juillet 2023	11 718,23 \$
I		Recyclage et organique - juillet 2023	17 164,24 \$
I		Quote-part 3e versement	6 879,00 \$
I		Vidange installation septique 271-273 St-Patrice	229,32 \$
D	Sel Warick	Abat poussière pour projet Deslauriers Morin	1 703,93 \$
I	Sogetel	Fr. tél.et internet garage, eau potable, eaux usées	820,52 \$
D	Visa	Ventilateur pour bureau garage	20,68 \$
TOTAL DES FACTURES PAYÉES			468 949,67 \$
I	Salaires versés	Août 2023	58 702,66 \$

D : Délégation I : Incompressible R : Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2023-09-190

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 109 740,68 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

ADMINISTRATION

MRC des Maskoutains	Quote-part 3e versement	77 219,00 \$
---------------------	-------------------------	--------------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

GBI Mécanique	Réparation fuite puit #4	12 210,04 \$
Pompex	Location pompe, entretien pompe Poste Lacroix	10 427,10 \$
Preautech	Achat pompe doseuse en urgence (PAX)	5 356,89 \$
Simplex	Location mini excavatrice pour fils caserne et travaux FDR parc des bénévoles	4 527,65 \$

TOTAL DES FACTURES À PAYER	109 740,68 \$
-----------------------------------	----------------------

3.3 Nomination au Comité de la Politique de la Famille – CPF

Résolution 2023-09-191

Considérant qu'un poste est vacant au sein du Comité de la Politique de la Famille;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Josyane Frappier au sein du Comité de la Politique de la famille à titre de membre citoyenne.

3.4 Journée Internationale des personnes âgées - Proclamation

Résolution 2023-09-192

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1er octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

Considérant que les municipalités et les MRC marqueront ensemble la « Journée internationale des personnes âgées »;

Considérant le thème de cette journée pour 2023 est Bien vieillir, un heureux défi;

Considérant que les aînés de la MRC des Maskoutains sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

Considérant que la « Journée internationale des personnes âgées » est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leurs familles et leurs milieux de travail;

Considérant que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique qu'est le vieillissement de la population;

Considérant que chaque jour, les aînés de la MRC des Maskoutains contribuent grandement au développement économique et social de nos municipalités et favorisent un vieillissement actif;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la journée du 1er octobre 2023 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser et d'encourager la population de la MRC des Maskoutains à reconnaître le rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

3.5 Offre de services professionnels – Services juridiques

Résolution 2023-09-193

Considérant la réception de deux offres de services professionnels pour services juridiques pour l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Liboire autorise le maire et la directrice générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

3.6 Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)

Résolution 2023-09-194

Considérant la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité pour devenir *Municipalité amie des enfants* (MAE);

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser et d'approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* (MAE);
- De confirmer que monsieur le conseiller Jean-François Chagnon ainsi que madame Nadine Lavallée directrice générale soient les porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE);
- Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;
- De confirmer formellement l'engagement de la Municipalité de Saint-Liboire à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE;

➤ Que la municipalité s'engage à :

1. Mettre en œuvre les trois engagements inscrits au dossier de candidature Municipalité amie des enfants;
2. Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des enfants. Ex. : Organiser un événement de lancement, une campagne de communication, faire l'annonce lors du conseil municipal;
3. Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre;
4. Tout au long des trois prochaines années, communiquer votre appartenance au réseau Municipalité amie des enfants et diffuser l'état d'avancement de vos engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants;
5. Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

3.7 Offre de services professionnels – Services juridiques

Résolution 2023-09-195

Considérant la réception de deux offres de services professionnels pour services juridiques pour l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Liboire autorise le maire et la directrice générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Achat radio mobile numérique

Résolution 2023-09-196

Considérant le besoin de faire l'acquisition d'un radio mobile numérique UHF pour le service incendie;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un radio numérique UHF selon la soumission numéro 3225 de Les TéléSystèmes du Québec au montant d'environ 1 696 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4.2 Entériner la démission d'un pompier

Résolution 2023-09-197

Considérant la lettre de démission du pompier Gabriel Fredette;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la démission du pompier Gabriel Fredette, et ce, en date du 10 août 2023. Le conseil municipal désire souhaiter à monsieur Fredette, la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

4.3 Formation en gestion d'intervention – Officiers

Résolution 2023-09-198

Considérant la demande du Directeur du Service Incendies afin de mettre à jour la formation sur la gestion d'intervention de nos officiers;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la formation sur la gestion d'intervention selon la soumission reçue le 21 août 2023 de 345 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que cette formation est offerte aux officiers seulement.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Rechargement route Martel, rues des Saules et des Tilleuls

Résolution 2023-09-199

Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder à recharger la route Martel ainsi que les rues des Saules et des Tilleuls;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à faire le rechargement des rues et route suivantes, selon les soumissions de Excavation Sylvain Plante et fils inc. reçues les 14 août 2023 :

- Rue des Tilleuls au montant de 15 049,15 \$;
- Rue des Saules au montant de 28 208,45 \$;
- Route Martel au montant de 32 945,60 \$ en plus des taxes applicables et d'en effectuer les paiements.

À noter que la moitié de la facture concernant la route Martel devrait être acquittée par la Municipalité de Saint-Dominique, l'entretien étant payable par les deux municipalités.

5.2 Offre de services Un à Un architectes - Entrepôt à sel et garage

Résolution 2023-09-200

Considérant l'offre de services reçue de Un à Un architectes pour le suivi de chantier concernant le projet d'entrepôt à sel et garage;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Un à Un architectes pour le suivi de chantier selon la soumission datée du 21 août 2023 au montant de 8 600 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.3 Offre de services ingénieurs Larocque-Cournoyer - Entrepôt à sel et garage

Résolution 2023-09-201

Considérant l'offre de services reçue de Ingénieurs Larocque-Cournoyer pour le suivi de chantier concernant le projet d'entrepôt à sel et garage;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Ingénieurs Larocque-Cournoyer pour le suivi de chantier selon la soumission datée du 22 septembre 2022 au taux horaire variant de 90 \$ à 155 \$ selon le professionnel plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.4 Entériner l'offre de services Labo Montérégie – Entrepôt à sel et garage

Résolution 2023-09-202

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'offre de services de Laboratoires de la Montérégie inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de construction entrepôt à sel et garage selon la soumission datée du 21 août 2023 au montant d'environ 13 045 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.5 Droit de passage pour la saison de Quad 2023-2024

Ce point a été retiré par la résolution 2023-09-187

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Achat d'une sonde pour le puits numéro 1

Résolution 2023-09-203

Considérant le besoin de faire l'achat d'une sonde de remplacement du puits numéro 1;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'une sonde de remplacement du puits numéro 1 selon la soumission de Contrôle PM datée du 28 août 2023 au montant d'environ 3 066 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.2 La semaine québécoise de réduction des déchets 2023 - Proclamation

Résolution 2023-09-204

Considérant que l'édition 2023 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 29 octobre;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Liboire proclame la semaine du 20 au 29 octobre 2023 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement par la réduction du gaspillage alimentaire, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Premier projet de règlement numéro 361-23 abrogeant le Règlement 358-23 concernant les demandes de démolition sur le territoire de la municipalité de Saint-Liboire - Avis de motion

Avis de motion

Résolution 2023-09-205

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, *le règlement numéro 361-23 concernant les demandes de démolition sur le territoire de la municipalité de Saint-Liboire.*

L'objet de ce règlement est de permettre d'interdire la démolition d'immeuble à moins que le propriétaire n'ait été autorisé par un comité sur les demandes de démolition.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Résolution d'adoption du premier projet de règlement numéro 361-23 concernant les demandes de démolition sur le territoire de la municipalité de Saint-Liboire

Résolution 2023-09-206

Attendu qu'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles;

Attendu que le *Règlement numéro 90-97 sur les permis et certificats* est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire et exige un certificat de démolition avant de procéder à celle-ci;

Attendu qu'un règlement sur la démolition d'immeubles peut s'avérer utile à la réglementation d'urbanisme, notamment pour la protection du patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé;

Attendu que le Conseil municipal désire permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti de la municipalité;

Attendu que le Conseil municipal juge à propos d'encadrer les projets de démolition d'immeubles sur son territoire;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'adopter le premier projet de règlement numéro 361-23 abrogeant le règlement 358-23 concernant les demandes de démolition sur le territoire de la municipalité de Saint-Liboire.
- De tenir une assemblée publique de consultation le mardi 3 octobre 2023, à 19 heures, à la salle du Conseil afin que le projet de règlement soit expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet soient entendus.

7.2 Approbation des plans et documents pour infrastructures urbaines Phase 2 – Le Ramezay

Résolution 2023-09-207

Considérant la demande de la compagnie 9199-2024 Québec inc. pour approbation des plans et documents afin de débiter les infrastructures urbaines phase 2 du projet domiciliaire Le Ramezay;

Considérant l'analyse et l'approbation de notre inspecteur;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'approuver les plans et les documents STH-00022347-A2, signés par Luc Malo ingénieur, reçus le 19 août 2023 de la compagnie 9199-2024 Québec inc.;
- D'approuver le début des travaux concernant le développement domiciliaire Le Ramezay - Infrastructures urbaines - Phase 2.

À noter que cette résolution se dégage de toutes autres étapes du projet et que la compagnie 9199-2024 Québec inc. devront se procurer tous permis et autorisations, autre que pour les infrastructures urbaines phase 2, afin de continuer la réalisation du développement Le Ramezay.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Entériner demande de paiement pour frais de la Salle Multifonctionnelle

Résolution 2023-09-208

Considérant la demande de paiement formulée par les Loisirs de St-Liboire inc. concernant les plans d'ingénierie pour la structure de la Salle multifonctionnelle des Loisirs de St-Liboire inc.;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la facture suivante étant associée à la construction d'une future salle multifonctionnelle qui bénéficiera à toute la Municipalité :

- Facture reçue le 10 août 2023 des Loisirs de St-Liboire inc. concernant les plans d'ingénierie pour la structure au montant de 5 000 \$ et d'en effectuer les paiements.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Comité des aînés et Dîner de l'amitié*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)*

Monsieur Claude Vadnais : *Aucun*

Monsieur Yves Taillon : *Réunion des aînés et Dîner de l'amitié*

Monsieur Serge Desjardins : *Loisirs de St-Liboire*

Madame Martine Bachand : *Bibliothèque*

Monsieur le Maire, Yves Winter : *MRC et Dîner de l'amitié*

10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 16 août au 5 septembre 2023 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2023-09-209

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19 h 51.

Yves Winter,
Maire

Nadine Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 octobre 2023.